



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES
DES INGENIEURS ET INGENIEURS DIVISIONNAIRES
DE L'INDUSTRIE ET DES MINES
AU CORPS DES INGENIEURS DES MINES
(SESSION 2025)**

➤ Références :

- Décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 modifié, portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines (Art. 4 et 9) ;
- Arrêté du 8 juillet 2021 (publié au J.O. du 11/07/2021) fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès des ingénieurs de l'industrie et des mines au corps des ingénieurs des mines ;
- Arrêté du 18 novembre 2024 portant ouverture au titre de l'année 2025 d'un examen professionnel pour le recrutement d'un ingénieur des mines (publié au J.O. du 20 novembre 2024).

➤ Qualités et conditions pour concourir :

- L'examen professionnel est ouvert d'une part, aux ingénieurs de l'industrie et des mines et d'autre part aux ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines qui ont au plus atteint le 5^e échelon de leur grade au 1^{er} janvier de l'année de l'examen. Ces ingénieurs ou ingénieurs divisionnaires doivent en outre justifier au 1^{er} janvier de l'année de l'examen, de 7 années de service dans le corps des ingénieurs de l'industrie et des mines, soit en position d'activité, soit en service détaché.
- une formation de neuf mois à Mines Paris - PSL est préalable à la titularisation.

➤ Epreuves

Les candidats admis à concourir sont dans un premier temps sélectionnés par le jury au vu de leur dossier de candidature ; les candidats déclarés pré-admissibles passent ensuite les épreuves suivantes :

3 épreuves d'admissibilité

- 1°) Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier, sur un sujet en rapport avec les missions du corps des ingénieurs des mines (coefficient 1, durée 4 heures) ;
- 2°) Production et soutenance d'un mémoire consistant en un travail personnel d'une vingtaine de pages (moins de 50 pages) en relation avec l'expérience professionnelle du candidat, dans les domaines de compétence du corps des ingénieurs des mines (coefficient 2, durée 1 heure) ;

3°) Epreuve de mise en situation professionnelle consistant en une étude de cas de management à partir d'un dossier (coefficient 1, durée 2 heures).

Une épreuve d'admission : entretien à caractère général d'au moins une heure avec le jury (coefficient 3).

➤ Calendrier :

- date limite de réception des candidatures au Service du Conseil général de l'économie, par internet en utilisant le lien d'inscription suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-experimente-interne-examen-professionnel-corps-des-mines-2025> : **le 20 janvier 2025 à 13H00 (heure de Paris)**
- Épreuves d'admissibilité (*à titre indicatif*) :
 - écrits : le 9 avril 2025
 - oraux : semaine du 2 juin au 5 juin 2025
- Epreuve d'admission : le 11 juin 2025
- Début de la formation à Mines Paris - PSL : début octobre 2025.

➤ Liste des lauréats des années précédentes

Année	Lauréat[e]
2013	LEFEVRE Fantine BRUDIEU Léonard
2014	ROHFRICTSCH Marc VILLEREZ François
2015	VALLET Jérémie GOMBERT Dominique
2016	CHEVALLIER Alexandre ROBERT Sandrine
2017	FASULO Céline SILVESTRI Corinne
2018	FAURE Johann MARBAIX Michel
2019	SIGWALT Anne-Cécile
2020	néant
2021	SUDERIE Marie
2022	LALAUT Suzelle

	RAHER Xavier
2024	VILCOT-DUTARTE Alice

Demandes de renseignements et des dossiers d'inscription

Ministère de l'économie, des finances
et de l'industrie
Service du Conseil général de l'économie
Télédoc 333
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Tél. 01 53 18 24 05

Lien d'inscription : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-experimente-interne-examen-professionnel-corps-des-mines-2025>

Mél : cge.concours@finances.gouv.fr

Internet : <https://www.economie.gouv.fr/cge/concours>

**Une réunion d'information sera organisée le 18 décembre 2024 à 12h30
en Visio**

(le lien d'accès sera transmis après inscription par mail au cge.concours@finances.gouv.fr)